

Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CEZE
Secrétariat général – Affaires juridiques
Domaine Libertés publiques et pouvoirs de police

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2025-09-1160

Objet : Fermeture temporaire des écoles maternelle et élémentaire Jean Jaurès en raison des intempéries.

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de l'éducation ;

Considérant les dégradations subies dans les écoles maternelle et élémentaire Jean Jaurès suite aux fortes intempéries qui se sont déroulés durant la nuit précédant le lundi 1^{er} septembre 2025,

Considérant la nécessité de la mise en œuvre d'actions de sécurité, de protection des biens et personnes et de nettoyage,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : Les écoles maternelle et élémentaire Jean Jaurès, situées Place Louis Garde, sont fermées au public le lundi 1^{er} septembre 2025 en raison des intempéries.

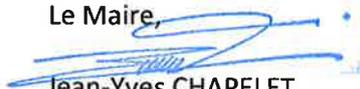
Article 2 : Durant ce jour, aucune activité scolaire ni périscolaire ne pourra être organisée dans l'établissement.

Article 3 : Le présent arrêté, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Soit d'un recours gracieux auprès du maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze, qui dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Soit directement sans recours gracieux, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai précité. L'exercice d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
Le 1^{er} septembre 2025,

Le Maire,


Jean-Yves CHAPELET

